

### A. Téléchargement de l'application

Pour installer l'application mobile **CIMR DIALCOM**, procédez à son téléchargement depuis Play Store (Android).

Une fois l'application est installée sur votre smartphone, vous pouvez y accéder depuis le raccourci correspondant sur votre smartphone **CIMR DIALCOM**.

### B. Accès à l'application

Si vous disposez d'un passeport biométrique et votre smartphone équipé de la technologie NFC, vous pourrez enregistrer votre photo de référence de manière autonome sur l'application mobile **CIMR DIALCOM**, en suivant les instructions décrites ci-dessous.

Sinon vous pourrez prendre un selfie avant de vous rendre à une agence CIMR pour contrôle et vérification de cette opération d'enrôlement de votre photo.

En cliquant sur votre application, vous retrouvez la page principale :



**S'inscrire** : Permet de prendre votre photo de référence servant pour l'attestation de votre vie en utilisant la technologie de reconnaissance faciale. Vous avez le choix entre les 2 procédés suivants d'enrôlement :

1. Récupération de la photo de manière autonome via votre passeport biométrique ;
2. Prise de photo par selfie avant de se rendre à une agence CIMR pour contrôle et vérification.

**Connexion** : Permet d'accéder à votre compte Allocataire en saisissant votre numéro de dossier de pension et le mot de passe reçu à l'étape d'enrôlement de votre photo.

**Guide d'utilisation** : Pour afficher et consulter le guide d'utilisation de l'application mobile **CIMR DIALCOM**.

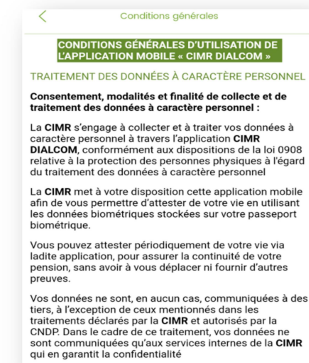
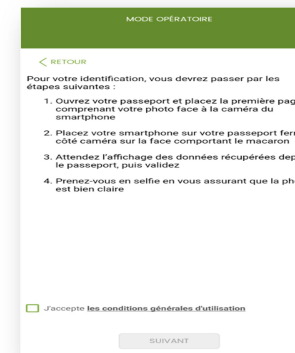
### C. Enrôlement de votre photo via votre passeport biométrique

a. Munissez-vous de votre passeport biométrique puis cliquez sur **S'inscrire**.

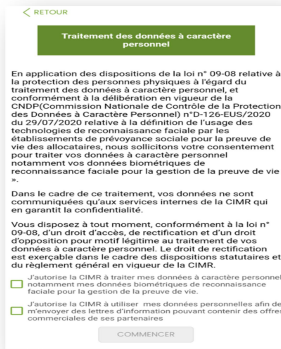
b. Cliquez sur le premier procédé : « **1-Récupération de la photo de votre passeport biométrique** » :



c. Prenez connaissance du mode opératoire, cliquez en bas sur les conditions générales d'utilisation, les lisez avant de revenir à l'écran pour cocher la case d'acceptation puis cliquez sur **Suivant** :



d. Lisez les modalités de traitement de vos données à caractère personnel avant de cocher les 2 cases d'autorisation en bas de l'écran puis cliquez sur **Commencer** :



e. Préparez votre passeport ouvert à la 3<sup>ème</sup> page d'identification et cliquez sur **Scanner** :

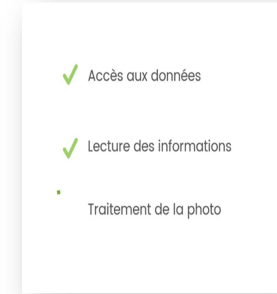
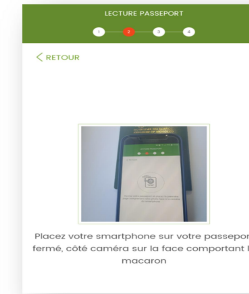


f. Maintenez votre passeport ouvert face à la camera en veillant à ce que toute la page d'identification soit visible dans le cadre :

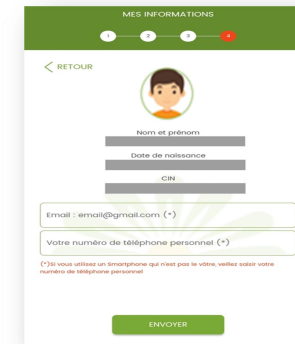


La photo sera prise automatiquement.

g. Fermez votre passeport, placez votre smartphone sur la face du passeport fermé et attendez la fin de la lecture de vos données :

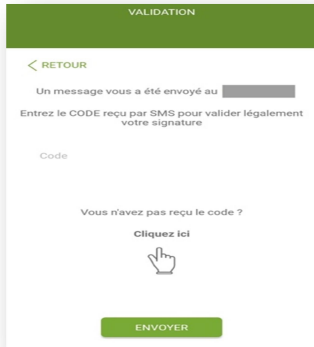


h. Vérifiez que vos données affichées en haut sont correctes puis saisissez votre adresse Email et numéro de GSM (\*) et cliquez sur **Envoyer** :



(\*) Pour les passeports étrangers, il faut saisir également votre numéro de dossier de pension.

i. Vous recevez un SMS sur le n° de GSM saisi (\*\*\*) comportant un code de vérification. Saisissez ce code puis cliquez sur **Envoyer** :



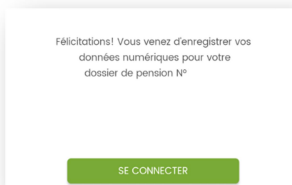
(\*\*) Pour les passeports étrangers, ce code de vérification est reçu sur l'adresse Email saisie.

Ce code sert également de mot de passe provisoire pour votre premier accès.

j. Cliquez sur **Lancer** pour vous prendre en selfie qui sera comparé à la photo de votre passeport biométrique :

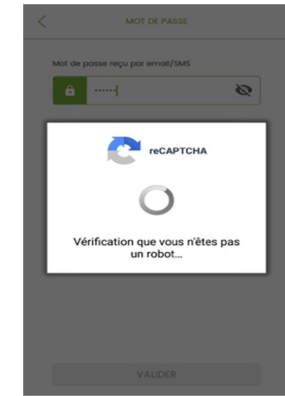
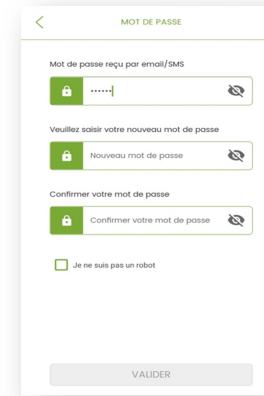


Si l'enrôlement est réussi, un message est affiché :



Sinon répétez la prise de selfie.

k. Cliquez sur **Se connecter**, vous serez redirigé vers votre espace personnel où vous devez saisir un nouveau mot de passe d'accès qui vous permet d'accéder à l'application :



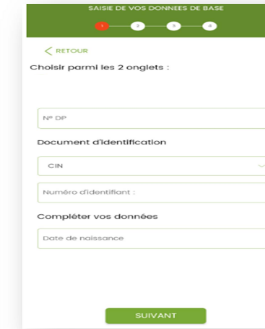
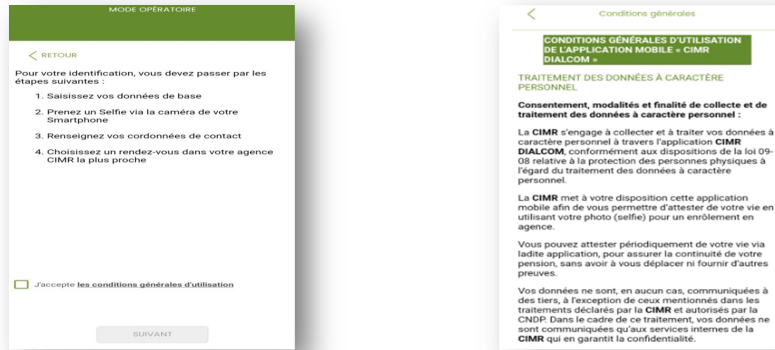
#### D. Enrôlement via la prise de photo par Selfie :

a. Cliquez sur **S'inscrire** :

b. Cliquez sur le deuxième procédé : « **2- Prise de photo par Selfie** » :

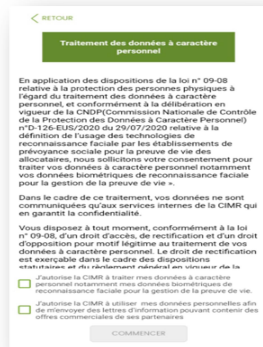


c. Prenez connaissance du mode opératoire, cliquez en bas sur les conditions générales d'utilisation, les lisez avant de revenir à l'écran pour cocher la case d'acceptation puis cliquez sur **Suivant** :



f. Cliquez sur **Lancer** pour vous prendre en selfie :

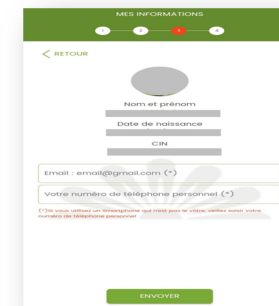
d. Lisez les modalités de traitement de vos données à caractère personnel avant de cocher les 2 cases d'autorisation en bas de l'écran puis cliquez sur **Commencer** :



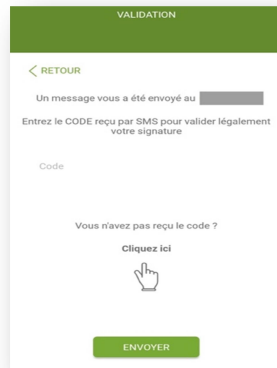
e. Veuillez renseigner vos données, puis cliquez sur **Suivant** :



g. Saisissez votre adresse Email et numéro de GSM puis cliquez sur **Envoyer** :

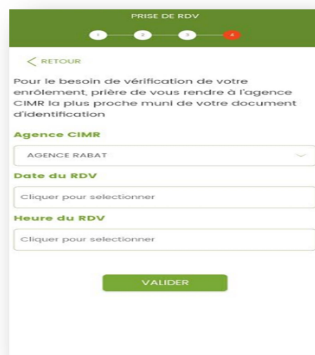


- h. Vous allez recevoir un SMS sur le n° de GSM saisi (\*) comportant un code de vérification. Saisissez ce code puis cliquez sur **Envoyer** :



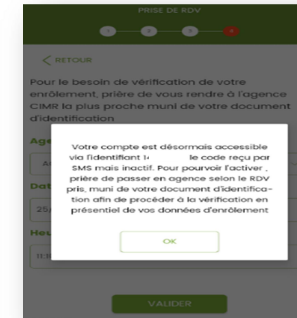
(\*) Pour les résidents à l'étranger, ce code de vérification est reçu sur l'adresse Email saisie.

- i. Après avoir saisi le code de validation, vous procédez à la prise de rendez-vous en sélectionnant l'agence, la date du RDV et l'heure du RDV, puis cliquez sur **Valider** :



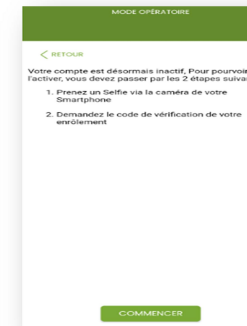
Une fenêtre s'affiche récapitulant les informations du rendez-vous. Pour le confirmer, veuillez cliquer sur **Je confirme**.

- j. Une boîte de dialogue s'affiche indiquant l'envoi d'un code par SMS ou par Email afin d'accéder à votre compte inactif :

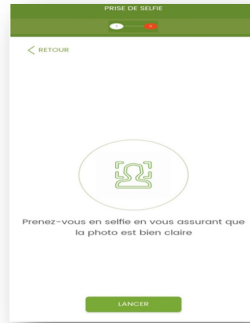


- k. Une fois en agence CIMR selon le RDV pris, vous vous connectez à votre compte inactif en cliquant sur **connexion**, saisissez vos identifiants d'accès (N° du DP + Code reçu par SMS ou par Email) puis cliquez sur **connexion**.

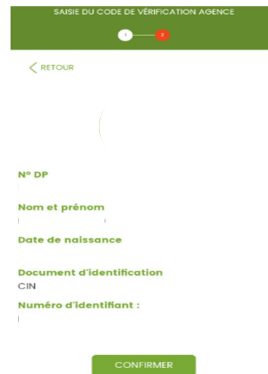
- l. Prenez connaissance du mode opératoire, puis cliquez sur **Commencer** :



- m. Cliquez sur **Lancer** pour vous prendre en Selfie qui sera comparé à celui déjà pris :



Si l'enrôlement est réussi, un écran de récapitulation des informations renseignées s'affiche :



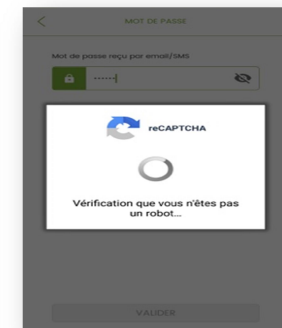
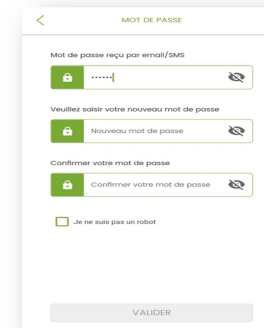
n. Cliquez sur **Confirmer** avant de demander à votre conseiller agence pour saisir le code de vérification :



Après validation du code de vérification, vous allez recevoir un mot de passe provisoire pour accéder à votre espace personnel :



o. Cliquez sur **Se connecter**, puis changez votre mot de passe :

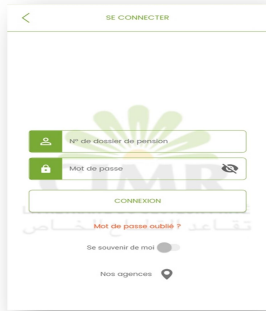


p. En cliquant sur **Valider**, une fenêtre s'affiche vous invitant à accéder à votre espace personnel :

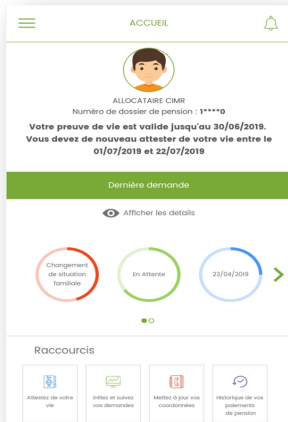


E. Utilisation de l'application :

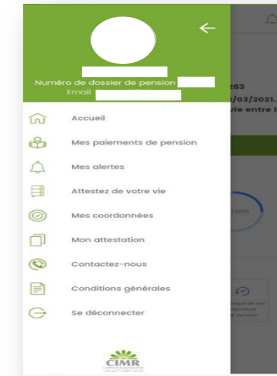
Après l'enrôlement de votre photo, vous pouvez accéder à votre espace personnel en cliquant sur **Connexion** puis saisir votre n° de Dossier de pension et votre mot de passe :



Pour naviguer sur votre espace personnel, vous pourrez utiliser les raccourcis affichés en bas de l'écran :



Ou depuis la barre menu accessible en cliquant sur l'icône en haut à gauche de l'écran :



F. Principales fonctionnalités de l'application Mobile

a. **Attestation de vie** : Grâce à votre application mobile vous pouvez attester de votre vie par reconnaissance faciale via une simple prise de selfie en accédant trimestriellement au menu **«Attester de votre vie »** :



b. **Consultation des paiements passés** : Vous pouvez consulter l'historique de vos paiements depuis le menu **« Mes paiements de pension »** :

MES PAIEMENTS DE PENSION

MAI 2017	
01/06/2017	9879,43 MAD
Montant brut	9879,43 MAD
Montant Net	9879,43 MAD
Payé par: <b>Virement</b>	

AVR. 2017	
01/05/2017	9879,43 MAD

MARS 2017	
01/04/2017	9879,43 MAD

FÉVR. 2017	
01/03/2017	9879,43 MAD

MON ATTESTATION

CASABLANCA

**ATTESTATION**

Somme perçue par :  
 CIMR /  
 Allocataire N° : au titre de l'année

Total	BRUT	I. G. R.	NET A PAYER

Dirigée pour servir et valoir ce qui de droit.

Code Attestation :



**c. Modification des coordonnées :** Vous pouvez modifier votre adresse mail ou votre adresse postale depuis le menu « **Mes coordonnées** » :

MES COORDONNÉES

SITUATION MATRIMONIALE  
Marié(e)

NOMBRE D'ENFANTS  
0

ADRESSE EMAIL

ADRESSE

VILLE

PAYS

VALIDER

**d. Attestation de pension :** Vous pouvez consulter et télécharger depuis le menu « **Mon attestation** », votre attestation de pension :

**f. Alertes :** Vous pouvez consulter les notifications envoyées par la CIMR en cliquant sur l'icône « **Mes Alertes** » :

MES ALERTES

**17/01/2019**  
 Cher (e) Allocataire,  
 Nous vous informons qu'il vous reste 3 jours pour attester de votre vie avant la suspension du paiement de votre pension.  
 Nous vous invitons à accéder à la rubrique Attestez de votre vie pour continuer à bénéficier du paiement de votre pension.

CIMR  
 > Preuve de vie

**10/01/2019**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie

**01/01/2019**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie

**17/10/2018**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie

MES ALERTES

**17/01/2019**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie

**10/01/2019**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie

**01/01/2019**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie

**17/10/2018**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie

**01/10/2018**  
 Attention ! Suspension du paiement de votre pension : attester de votre vie